

Bordereau attestant l'exactitude des informations - VILLEFRANCHE - TARARE - 6903 -
Documents comptables (B-S) - Dépôt le 04/07/2024 - B2024/003714 - 2007 B 00377 - 442 424
073 - A F MECANIQUE

AF MECANIQUE

Société par actions simplifiée

Au capital de 50 000 €

Les Ateliers du Golf – 121, rue du Bief

LUCENAY (Rhône)

442 424 073 RCS VILLEFRANCHE TARARE

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2023

LA PRESIDENTE

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, connected strokes, positioned below the printed name 'LA PRESIDENTE'.

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	20 790	15 254	5 536		5 536
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	83 460	58 512	24 948	15 997	8 951
Autres immobilisations corporelles	58 868	40 007	18 861	28 350	- 9 489
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations	100		100	100	
Créances rattachées à des participations				24 202	- 24 202
Autres titres immobilisés	160		160	272	- 112
Prêts					
Autres immobilisations financières	240		240	240	
TOTAL (I)	163 618	113 772	49 846	69 161	- 19 315
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements	2 954		2 954	4 034	- 1 080
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis	179 391		179 391	122 045	57 346
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes				4 736	- 4 736
Clients et comptes rattachés	217 824		217 824	194 952	22 872
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs	3 990		3 990	3 534	456
. Personnel					
. Organismes sociaux	910		910		910
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	20 597		20 597	21 279	- 682
. Autres	27 767		27 767	67 790	- 40 023
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	68 393		68 393	93 096	- 24 703
Charges constatées d'avance	6 364		6 364	5 829	535
TOTAL (II)	528 189		528 189	517 295	10 894
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	691 808	113 772	578 035	586 456	- 8 421

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 50 000 Euros)	50 000	50 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecart de réévaluation			
Réserve légale	5 000	5 000	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves	64 981		64 981
Report à nouveau		-25 073	25 073
Résultat de l'exercice	51 224	160 054	- 108 830
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	171 204	189 981	- 18 777
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques		5 000	- 5 000
Provisions pour charges			
TOTAL (III)		5 000	- 5 000
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts	176 275	130 766	45 509
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés	437	285	152
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	2 661		2 661
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	161 544	200 134	- 38 590
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	19 134	32 201	- 13 067
. Organismes sociaux	20 490	16 242	4 248
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	8 960	10 108	- 1 148
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	701	841	- 140
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	16 629	898	15 731
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	406 831	391 475	15 356
Ecart de conversion passif(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	578 035	586 456	- 8 421

Annexes

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2022 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 578 035,21 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 51 223,57 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 23/04/2024 par les dirigeants.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Stocks de matières premières : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.
- Stocks de produits : ils sont valorisés au coût de revient, à l'exception des frais de commercialisation.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti".

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.

Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêt des comptes.

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

CHANGEMENTS DE METHODE

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2017-01 du 05 mai 2017, modifié par le règlement ANC N°2017-03 du 03 novembre 2017
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce 2017 et mis à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement des comptes annuels.

AF MECANIQUE

Société par actions simplifiée

Au capital de 50 000 €

Les Ateliers du Golf – 121, rue du Bief

LUCENAY (Rhône)

442 424 073 RCS VILLEFRANCHE TARARE

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT**DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023****SOUMISE A L'ASSEMBLEE PAR LA PRESIDENCE****DEUXIEME DECISION**

L'associée unique, conformément aux propositions du président, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice qui s'élève à 51.223,57 €

De la façon suivante :

- aux actions, à titre de dividendes, une somme de 43.000,00 €
soit 8,60 € par action, éligible à la réfaction de 40 %
- le solde, soit la somme de 8.223,57 €
sur le compte « autres réserves »

Il est rappelé les distributions de dividendes suivantes, pour répondre aux dispositions de l'article 243 bis du C.G.I. relatif à l'obligation d'indiquer la distribution de dividendes au titre des trois exercices précédents ainsi que le montant des revenus distribués éligibles à l'abattement et de ceux non éligibles à cet abattement, ventilés par catégorie d'actions :

<u>Exercices</u>	<u>Montant de la distribution</u>	<u>Crédit d'impôt ou</u> <u>Avoir fiscal</u>
31 décembre 2022	70.000,00	40 %
31 décembre 2021	/	/
31 décembre 2020	/	

CETTE RESOLUTION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE PAR DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE EN DATE DU 28 JUIN 2024.

LA PRESIDENCE